



## INFORMATIONS FONCTIONNELLES

Dans le cadre de sa mission, le FOYER DU VALLON doit s'efforcer de concilier vos besoins et la qualité des prestations avec les contraintes de la vie en communauté.

Quelques mots-clés, classés par ordre alphabétique, vous apporteront des informations utiles sur votre vie quotidienne au FOYER DU VALLON :

**Achats de vêtements** En principe, vos achats de vêtements s'effectuent avec vos proches, si ces derniers faisaient défaut, le personnel du Foyer peut être sollicité pour vous aider.

**Administration / secrétariat** Le personnel de l'administration vous reçoit du lundi au vendredi de 13h30 à 17h00. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à la réception. Par ailleurs, les membres du personnel administratif vous conseilleront et vous aideront, ainsi que vos proches, dans toutes vos démarches administratives.

**Adresse** Votre nouvelle adresse est

Mme ou M X  
FOYER DU VALLON  
EMS pour personnes âgées aveugles ou malvoyantes  
Route du Vallon 16  
1224 CHENE-BOUGERIES

**Animation** L'atelier d'animation se trouve dans l'aile nord au rez-de-chaussée. Les animatrices accueillent les résidents dans le cadre de l'horaire suivant :

- Du lundi au vendredi : de 13h30 à 17h30.

Ces horaires peuvent être modifiés en fonction de l'animation programmée.

Ponctuellement, des animations vous seront offertes en matinée ainsi que le samedi et/ou le dimanche après midi.

Le programme de l'animation est affiché sur le panneau réservé à cet effet au rez-de-chaussée et placé à droite en sortant des ascenseurs. Des informations relatives à l'animation vous sont également transmises régulièrement au moyen du micro, au "Restaurant", avant le repas de midi.

Le numéro de téléphone **856** vous renseigne en permanence sur les activités de la semaine en cours.

Des animations adaptées sont également proposées dans le lieu de vie à chaque étage.

**Appareil de lecture** Le Foyer met à votre disposition des appareils de lecture. Les ergothérapeutes vous montreront volontiers où ils se trouvent et comment les utiliser.

**Assurances** L'assurance responsabilité civile du Foyer s'étend également à votre responsabilité vis-à-vis de tierces personnes étrangères au Foyer. Restent toutefois exclues les prétentions élevées pour les dommages corporels et matériels que vous pourriez causer au personnel ou au Foyer.

L'assurance choses (Incendie, vol avec effraction et dégâts d'eau) du Foyer intègre vos effets qui se trouvent dans votre chambre ou qui sont confiés à la garde du Foyer. Sont exclus les valeurs pécuniaires.

**Buanderie / Couture** Votre linge personnel doit être marqué à votre nom. Le Foyer se chargera volontiers du marquage contre paiement.

Le linge remis à la buanderie pour lavage et/ou réparation est redistribué chaque jeudi, directement dans votre chambre.

L'horaire de la buanderie est le suivant : de 07h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30 du lundi au vendredi.

**Cadeaux / Pourboire** Pour toutes les prestations du Foyer, le service est compris. Le personnel du Foyer a l'interdiction de solliciter, d'accepter ou de se faire promettre, pour lui-même ou pour des tiers, des dons ou autres avantages.

**Cafétéria / Kiosque** La Cafétéria et le kiosque sont ouverts chaque jour de 11h00 à 17h30. Le prix des consommations est inscrit sur la carte.

**Clés** Un jeu de clés de votre chambre vous sera remis dès votre arrivée.

**Coiffeur** Le salon de coiffure se trouve dans l'aile ouest au rez-de-chaussée. Il accueille les dames et les messieurs. Les prix sont affichés dans le salon.

Vous pouvez prendre rendez-vous directement ou par l'intermédiaire du personnel soignant. En principe, il est ouvert :

le jeudi de 09h00 à 17h30,  
le vendredi de 08h00 à 17h30.

**Commission "Animation"** La commission "*animation*" est chargée de l'élaboration du programme d'animation. Elle se réunit une fois par mois. Outre le directeur et les animatrices, quatre résidants sont sollicités pour participer à cette commission.

**Commission "Gastronomie"** La commission "*Gastronomie*" a pour mission de critiquer, si besoin, les repas de la semaine précédente et de préparer les menus de la semaine postérieure à la semaine en cours. Cette commission est composée de huit résidants, du directeur, de la gouvernante et du chef de cuisine.

**Courrier** Votre courrier est distribué du lundi au vendredi, dans les chambres, par le personnel de l'animation. Si vous le souhaitez, le personnel peut vous le lire et vous aider

pour y répondre. A votre demande, votre courrier administratif peut être traité directement par le personnel de l'administration.

**Direction** Le directeur reçoit sur rendez-vous du lundi au vendredi. En cas d'urgence, il est tout à fait possible de l'appeler.

Le directeur organise une rencontre mensuelle avec les résidents appelée "*Le directeur vous écoute et vous parle*". L'objectif de cette réunion est de permettre à chaque résident de s'exprimer sur la vie au Foyer, de donner son avis sur le fonctionnement quotidien et de transmettre des idées et des suggestions permettant d'améliorer le confort et le bien-être.

**Expositions** Des expositions égayent régulièrement notre Foyer. Elles ont lieu dans le couloir de l'aile ouest au rez-de-chaussée, dans le grand salon et à la Cafétéria. Un vernissage est en principe organisé, bien entendu les résidents du Foyer sont les bienvenus.

**FDP (forfait dépenses personnelles)** Si vous recevez du service des prestations complémentaires le forfait pour vos dépenses personnelles, vous avez la possibilité de déposer votre argent, contre quittance, à l'administration et de le retirer au fur et à mesure de vos besoins. Cette dernière ouvrira à votre nom un compte de dépôt personnel. En cas d'incapacité de discernement de votre part, les achats effectués par vos proches ou une tierce personne seront remboursés par le biais de votre compte uniquement contre justificatifs (factures, tickets de caisse, ...).

**Infirmier(ère) chef(fe)** A chaque étage, un(e) infirmier(ère) chef(fe) est à votre disposition pour vous aider à résoudre vos difficultés relatives aux soins infirmiers, aux soins de base et à la vie quotidienne. En tout temps, vous pouvez demander une entrevue avec l'infirmière cheffe.

**Lecture des journaux** Du lundi au vendredi de 09h15 à 10h00, vous avez la possibilité d'assister à la séance de lecture des journaux qui a lieu au grand salon.

**Médecin répondant** Le médecin répondant du Foyer est présent chaque mardi après-midi. Il peut être atteint à son cabinet au No 022 771 11 49.

**Objets personnels / mobilier** Vos objets personnels ainsi que votre mobilier seront inventoriés à l'entrée et à la sortie du Foyer.

**Offices religieux** En alternance, en principe une fois par mois vous avez la possibilité d'assister à la messe ou au culte dans la petite chapelle œcuménique située dans l'aile ouest au rez-de-chaussée. En cas de forte affluence, les offices se tiennent dans le Grand salon attenant.

**Parking** Il existe un parking à l'entrée du domaine. Il est mis gratuitement à disposition de vos visiteurs.

**Pédicure** Les soins de pédicures vous sont prodigués par une pédicure diplômée. Cette dernière est présente au Foyer chaque jeudi.

**Physiothérapie** Les soins de physiothérapie sont assurés par une physiothérapeute diplômée. Elle n'intervient, pour le compte du Foyer, que sur ordonnance médicale.

**Prix de pension** Le montant du prix de pension journalier facturé aux résidents est précisé dans le contrat d'accueil. Celle ou celui qui n'aurait pas les ressources nécessaires peut faire une demande de prestations complémentaires auprès du SPC. Par ailleurs, le Foyer reçoit une participation de la Caisse Maladie ainsi qu'une subvention de l'Etat de Genève.

**Réception** La réception est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. En dehors de ces heures, les visiteurs peuvent s'adresser au personnel de la Cafétéria ou du Restaurant.

**Repas** Les repas sont servis au "*Restaurant*" ou au lieu de vie à l'étage aux heures suivantes :

- Petit déjeuner de 07h30 à 09h00
- Collation vers 10h00
- Déjeuner à 12h00 (lieu de vie : 11h30)
- Collation vers 15h00
- Dîner à 18h00 (lieu de vie : 17h00).

Vos proches ont la possibilité de manger avec vous à la Cafétéria ou au "*Restaurant*", il suffit de réserver le jour même avant 10h00. Les prix sont affichés à la Cafétéria.

Le menu est affiché dans les ascenseurs et sur le tableau au "*Restaurant*". Chaque jour, le menu en gros caractères est placé sur chaque table et, au début du repas, le cuisinier l'annonce également au micro.

**Salon** Un grand salon est mis à votre disposition et à votre convenance dans l'aile ouest du rez-de-chaussée. Il est équipé d'une télévision grand écran, d'une installation stéréophonique, d'une bibliothèque, d'appareils de lecture, d'un piano et d'un espace réservé pour les jeux de société.

**Sécurité** Votre chambre est équipée d'un dispositif pour alerter les secours en cas d'incendie. Si vous détectez un problème, avertissez immédiatement le personnel soignant ou du service technique qui prendra les mesures appropriées.

**Soins** Dans chaque unité de soins du Foyer, des personnes compétentes et soumises au secret professionnel sont présentes 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 pour vous offrir les meilleurs soins.

Votre information : Vous avez le droit d'être informé(e). Toutes les informations que vous souhaitez recevoir sur votre état de santé, votre traitement, etc... vous seront données par votre médecin.

En dehors des médecins, les autres membres de l'équipe soignante participent à votre information en fonction de leurs compétences respectives.

**Votre consentement** : Rien ne sera fait sans votre consentement, celui-ci ainsi que votre adhésion aux soins sont indispensables. Si vous n'êtes pas en mesure de donner votre accord et s'il y a une urgence vitale, le médecin a le droit et même le devoir d'intervenir selon votre intérêt présumé et sa déontologie.

Par ailleurs, vous pouvez faire savoir de manière préalable quelles sont vos directives, pour le cas où vous perdriez votre capacité de discernement. En effet, si vous ne pouviez plus vous exprimer, le médecin prendrait alors en compte vos instructions laissées par écrit, soit à votre médecin, soit à un proche.

**Vos devoirs** : Vous avez également des devoirs. Lors de votre entrée au Foyer, nous vous conseillons vivement de remettre vos médicaments à l'équipe soignante.

Pour que les prescriptions de votre médecin soient efficaces et afin d'éviter des interactions, nous vous recommandons d'associer l'infirmière à chaque visite de votre médecin.

**Téléphone** L'appareil le mieux adapté à votre handicap sera installé dans votre chambre. Chaque fin de mois, il vous sera facturé uniquement les frais relatifs à vos communications.

**Transports publics** Les arrêts « *Chêne-Bougeries* » et « *Grange Falquet* » de la ligne 12 du tram sont situés à environ 200 mètres du Foyer. La ligne 34 du bus vous dépose à quelques mètres de l'entrée du Foyer, arrêt « *Parc Stagni* ».

**Visites** Les heures de visites sont libres. Une sonnette est placée à l'entrée principale, elle permet d'appeler le personnel qui viendra ouvrir la porte, fermée par mesure de sécurité durant la nuit.

**Votations ou élections** Si une aide vous est nécessaire pour accomplir votre devoir civique, vous pouvez vous adresser au bureau de vote qui sera mis en place lors de chaque consultation.

